

PRIX BLUM – 8 JANVIER 2023

Commission d'enquête sur la spoliation des biens juifs en Isère et Tal Bruttman, historien.

Monsieur le préfet,

Madame la conseillère représentant M. le Président du département,

Monsieur le Président de Alpes Métropole,

Monsieur le Maire de Grenoble,

Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux,

Mesdames et Messieurs les Maires et conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains,

Monsieur le chef d'état-major représentant madame la directrice de la sécurité publique,

Monsieur le chef de service représentant la direction régionale des douanes,

Monsieur le bâtonnier de l'Ordre des avocats,

Monsieur le délégué diocésain représentant M. l'évêque et M. le vicaire général,

Monsieur le Président régional du fonds social juif unifié

Monsieur et Madame les présidents des associations juives consistoriales,

Monsieur le Rabbin,

Mesdames et messieurs les représentants associatifs,

Mesdames et Messieurs,

Chères amies, chers amis,

Mon cher Yves, qui m'a transmis le relai d'une fonction qui m'oblige hautement,

Madame BLUM, vous Hugo et Benjamin qui représentez l'avenir de ce prix,

Et vous en particulier,

Monsieur le député- Maire Michel DESTOT,

Monsieur le bâtonnier Michel BENICHOU, cher confrère,

Madame Catherine LACHCAR qui venez représenter notre ami et ancien président du CRIF, qui nous a d'ailleurs réserver une surprise pour tout à l'heure, Georges LACHCAR,

Mon cher Tal BRUTTMANN, qui depuis plusieurs mois éclaire les connaissances historiques que requièrent ma fonction,

Dire que c'est un grand honneur pour moi de co-organiser avec la ville de Grenoble cette cérémonie de remise du prix BLUM grâce au soutien de mon comité directeur, et en particulier nos amis William, Jocelyne, Ada, Régine, Louis qui gère notre site et Viviane notre vice présidente, serait évidemment un truisme.

Fierté, aujourd'hui, car nous accomplissons notre devoir collectif de transmission qui est le nôtre, en qualité de dépositaires du travail de la commission d'enquête sur la spoliation des biens juifs en Isère de 1940 à 1944.

C'est en mars 1997 que le 1^{er} Ministre Alain Juppé confie au résistant et ancien ministre Jean Mattéoli, la charge d'une mission d'étude qui portera son nom.

Il s'agissait, à partir de nos archives nationales, et notamment de celles du sinistre Commissariat Général aux Questions Juives, de mettre en lumière les conditions d'organisation des spoliations dont les juifs ont été victimes pendant la seconde guerre mondiale.

La mission d'étude nationale a permis de démarrer des procédures d'indemnisation et débouché sur la création de la fondation pour la mémoire de la Shoah.

Le 28 avril 1997, le Conseil Municipal de Grenoble, sous votre mandature et par votre impulsion Monsieur le député – Maire Michel DESTOT, décide la création d'une commission d'enquête sur les spoliations subies par les juifs à Grenoble entre 1940 et 1945.

Cette commission d'enquête a été présidée d'abord par le Bâtonnier Michel BENICHOU qui en a lancé les travaux puis par notre ami et ancien président du CRIF Grenoble – Dauphiné Georges LACHCAR qui les a achevés.

De nombreuses personnalités et qualités, issues des administrations territoriales, de nos musées, de nos archives départementales, du monde des anciens combattants et des déportés, des chambres professionnelles notamment des notaires, des métiers et du commerce ont collaboré peu ou prou aux travaux de cette commission.

C'est pourquoi je veux saluer aussi ceux de ses membres dont le nom revient à l'évocation de cette période : ils ont non seulement soutenu la création de cette commission mais ils l'ont aussi défendu de tout leur cœur. Je citerai notamment, dans un ordre qui n'a rien de préférentiel, Raymond Avriller, éloigné de Grenoble, qui nous envoie son amitié, Mathieu Chamussy que je remercie spécialement de sa présence ce soir, Jean Paul Giraud, le regretté François Suchod, Jean Luc Medina et Jacques Thiar.

La volonté politique a impulsé le projet.

Il fallait cependant trouver la personne idoine qui allait s'atteler à l'examen des 250 mètres linéaires de documents. Dénicher celle ou celui qui allait classer et enquêter sur la mise en œuvre ici, chez nous, du statut des juifs du 3 octobre 1940. Celle ou celui qui allait révéler le rôle de nos administrations locales, de nos tribunaux et même

de nos établissements hospitaliers spécialisés dans la politique d'aryanisation économique et de spoliations.

3 ans après son lancement, il fallait à cette commission son historien. Il fallait Tal Bruttman.

Et c'est en mars 2009, que le travail de la commission est présenté devant le conseil municipal de Grenoble, clôturant ainsi 12 ans d'un engagement dans l'inconnu de ce que ces travaux pouvaient révéler.

Le rapport établi, « *aryanisation économique et spoliations en Isère* » éclaire le quantitatif autant que le qualitatif de la politique conduite par vichy.

Quantitativement, 72 entreprises dont le siège social se trouvait principalement à Grenoble, et plusieurs dizaines de succursales de grandes entreprises, dont notamment les chaussures André ont été vendues, liquidées ou sont restées entre les mains d'un administrateur provisoire choisi par le Commissariat Général aux Questions Juives.

74 biens immobiliers appartenant à des particuliers et plus d'une centaine à des entreprises appartenant elles-mêmes à des particuliers juifs ont subis le même sort.

Au total au moins 500 familles juives de notre département ont été touchées par les spoliations.

Qualitativement, le travail de cette commission d'enquête, en exhumant archives et témoignages de toutes sortes, a permis de comprendre pourquoi le terme de spoliation était plus approprié que celui de pillage : parce que l'Etat français n'a pas laissé la haine du juif s'emparer par la rue de ses biens, il a organisé, méthodiquement, légalement, leur accaparement au profit de quelques-uns ou leur liquidation, dans le seul but de stigmatiser un peuple accusé de détenir l'économie du pays et qui l'aurait conduit à sa perte, puis de fragiliser une population, étape qui précèdera pour beaucoup des membres de notre communauté leur disparition physique.

Tels sont les effets recherchés par la loi du 22 juillet 1941, je cite « *l'élimination de l'influence juive dans l'économie nationale* ».

Accaparement au profit de quelques-uns.

Le 7 décembre 1942, un rapport d'ingénieur du service vicinal, chargé de l'établissement de nos routes, explique : « *Le département de l'Isère doit réaliser l'aménagement du Massif de Chamrousse qui a été reconnu l'un des plus favorables à la pratique du ski. La situation de ce massif à proximité immédiate de Grenoble fait ressortir tout l'intérêt que présente son équipement permettant aux habitants d'une ville universitaire de première importance d'accéder rapidement aux champs de ski. Le commissariat général à l'éducation générale et aux sports a d'ailleurs reconnu que cette réalisation permettrait de constituer à Grenoble un centre unique pour la formation sportive de la jeunesse française. Avant-guerre cette réalisation s'était*

heurtée à de très sérieuses difficultés du fait de l'obstination du propriétaire des vastes terrains ...qui appartiennent à la compagnie industrielle d'Uriage, société qui masque la personnalité juive de [son propriétaire, NDLR] ».

Les 12 et 14 avril 1944, la préfecture de l'Isère acquiert les terrains destinés à la construction d'une station de ski à Chamrousse pour 360 000 francs.

Il est heureux que ces terrains aient été restitués après-guerre et le projet d'aménagement de la station de ski verra le jour 6 années après.

Cette politique d'aryanisation a été réalisée à fort renfort de publicités, du placardage des commerces et entreprises juives aux annonces légales de mise sous administration provisoire, de vente ou de liquidation.

Face à la sécheresse des dossiers administratifs et de leurs statistiques, le travail de la commission et de Tal a permis aussi de souligner la violence et l'humiliation subis par celles et ceux qui se trouvaient dépossédés de la propriété ou de l'administration de leurs biens.

Samuel a un commerce de mercerie - bonneterie au 45 cours Berriat à Grenoble. Il a à charge son épouse, un enfant et un autre enfant est à naître. Le 11 juin 1943, l'administrateur provisoire désigné de son commerce écrit à la direction de Lyon : *« Depuis deux mois que je m'occupe de cette affaire je n'ai alloué aucun subside à Samuel ».* *« Le fonds est vendu le 25 février 1944 pour 61000 francs. L'administrateur demande alors « un déblocage d'une partie des fonds de la vente au profit du juif ».* *Le CGQJ répond « il n'est plus accordé de subsides à prélever sur les fonds d'un juif. En conséquence s'il n'a plus de ressources veuillez lui dire de s'adresser à l'Union Générale des Israélites de France ».*

Au 83 bis cours Berriat, le commerçant juif de 42 ans qui hébergeait sa mère, sa sœur et l'enfant de celle-ci, a vu les foudres des administrateurs tomber bien plus tôt. Faute de pouvoir séparer physiquement son petit commerce qui faisait vivre une famille de son lieu d'habitation, la liquidation du commerce est envisagée. Le rapport de l'administrateur au CGQJ du 30 décembre 1942 est éloquent de brutalité :

« J'ai radié le juif du registre du commerce

Je lui ai retiré sa carte d'acheteur.

J'ai fermé le magasin.

J'ai en mains 9309 francs pour lesquels j'attends votre avis. »

L'aryanisation économique et les spoliations en Isère ont été le fruit d'une politique exécutée rigoureusement par les administrations françaises dans notre territoire alors en zone libre.

Elle sera perturbée notamment par les actes de résistance, à mesure qu'avance l'hypothèse d'un renversement des rapports de force, se portent aussi contre les administrateurs provisoires, ce qui fera écrire l'un d'eux au CGQJ : *« j'ai l'impression très nette qu'il existe ici à Grenoble une véritable organisation de défense des juifs,*

groupant des membres de la franc-maçonnerie, de la ligue des droits de l'homme et du parti communiste. Monsieur G, administrateur provisoire, avait reçu des lettres anonymes de menaces de mort et a eu une bombe à son domicile ».

Je vous invite chers amis, à relire le travail de cette commission, publié en 2010 aux Presses Universitaires de Grenoble sous l'ouvrage intitulé « *aryanisation économique et spoliations en Isère (1940-1944)* ».

Passionnant et détaillé, il s'inscrit dans le travail considérable que Tal Bruttman accomplit depuis de nombreuses années pour mieux éclairer ce pan particulier de notre période contemporaine.

Tal Bruttman s'apprête à nous faire découvrir le 27 janvier prochain, aux éditions Seuil, son dernier ouvrage « *Un album d'Auschwitz. Comment les nazis ont photographié leurs crimes* ».

Tal, notre département, notre ville, peut s'enorgueillir d'avoir parmi elle l'un des plus grands spécialistes de la seconde guerre mondiale ; nous te devons ce travail d'enquêteur de l'histoire qui contribue à faire de Grenoble une ville qui garde les yeux ouverts sur son passé pour mieux fixer notre conscience collective.

Pour autant, ce travail n'aurait jamais existé sans une volonté politique forte.

Le vote d'installation de cette commission, à l'unanimité, fait rare dans une mandature, démontre qu'il est possible de rassembler majorité et opposition quand la cause est non seulement historique, c'est-à-dire de portée telle qu'elle est nature à se transmettre d'une génération à une autre, mais aussi qu'elle est juste.

Messieurs DESTOT, BENICHOU et LACHCAR, qui représentez aujourd'hui cette commission, il doit être dit que grâce à elle, toute une génération de jeunes ont vu croître vos travaux au fil des ans et des expositions.

Je dois aussi évoquer le lancement en 2005 par la ville de Grenoble des voyages de classes de lycéens à Auschwitz tous les ans, projet aujourd'hui porté par Grenoble Alpes Métropole dont je remercie le Président Ferrari aujourd'hui présent parmi nous.

Raymond Avriller, ancien adjoint au Maire écologiste de la mandature de Michel DESTOT, m'a écrit hier ces quelques mots :

C'est une fierté pour notre ville de Grenoble d'avoir permis d'agir ainsi concrètement contre l'antisémitisme.

25 ans après le lancement de cette commission d'enquête, quelles leçons pouvons-nous encore tirer de ses travaux ? L'antisémitisme a-t-il disparu ?

Bien sûr que non. Il est un combat hélas permanent qui ne souffre d'aucune pause.

Demain, 9 janvier, nous nous souviendrons encore qu'il y a 8 ans, des juifs français sont morts, ciblés pour ce qu'ils étaient dans l'hypercacher de la porte de Vincennes : nous n'oublions pas ce soir Yohan Cohen, Philippe Braham, Michel Saada et Yoav Hattab,

L'antisémitisme a toujours son actualité. Tel un serpent il mue au fil des époques.

Tel un serpent, il ne perd en réalité que la couche superficielle de sa peau : elle s'appelle aujourd'hui antisionisme. Ainsi, comme le serpent qui peut continuer à grandir en se séparant de sa peau superficielle, l'antisionisme permet à l'antisémitisme de perdurer à l'épreuve du temps.

Malgré tout le travail des historiens pour démontrer comment l'œuvre nazie et collaborationniste s'est évertuée méthodiquement à recenser, exclure, spolier, interner, déporter puis exterminer hommes, femmes et enfants, jeunes et vieillards, en bonne santé, malades ou handicapés, il y aura toujours ceux qui, nous reprochant de « trop en faire » ou de « nous victimiser », s'emploient en réalité à un rampant travail de banalisation, étape indispensable pour comparer ce qui ne peut l'être.

Méfions-nous aussi de notre tentation permanente de vouloir toujours rechercher le caractère universel de chaque souffrance. L'histoire nous apprend que les génocides ont entre eux des traits communs, une mécanique universelle du mal. Cependant, chacun des génocides que notre monde contemporain a connus, sans aucune compétition mémorielle, a ses propres spécificités. Ne pas le dire, ne pas nommer ses spécificités, nous expose, par la théorisation de la recherche et un enseignement universaliste, à s'éloigner de leur réalité concrète pour n'en ressortir que des concepts. La théorisation de l'horreur conduit à l'oubli du nom même de chaque victime.

A la suite des travaux de la commission, en 2010, un nom ressurgit du passé. Celui de Léonce Bernheim mort déporté à Auschwitz le 20 décembre 1944. Militant sioniste actif, directeur de l'Organisation Reconstruction Travail, résistant et l'un des fondateurs du Centre de documentation juive contemporaine, il avait été avocat à Grenoble, sans que jamais son nom ne figure au tableau de notre ordre. Après les travaux de la commission ce fut chose faite sous le bâtonnat de mon confrère Jean Luc Medina.

Les voyages à Auschwitz, en ce qu'ils ancrent ce que fut la réalité bien concrète de la Shoah, sont sans doute de ce point de vue irremplaçables pour notre jeunesse.

Nous savons ce à quoi la banalisation du mal peut conduire.

L'ignorance a conduit les frères Koulibaly à s'attaquer aux clients d'un magasin caché pour une haine des juifs français qui seraient les complices d'un conflit bien loin d'eux, là-bas au moyen orient.

C'est cette même ignorance qui a motivé quelques députés fraîchement élus à vomir leur haine d'Israël dans un projet de résolution ignoble qui en lui-même renferme tous les poncifs du genre.

La prétendue domination *d'un groupe racial* sur un autre évoqué dans ce projet nous ramène malheureusement à la dialectique de Vichy, pour qui il y avait d'un côté la race juive, et de l'autre tous les autres, les aryens.

Il s'agit en réalité pour ces ignorants, ou ces manipulateurs, de vous faire croire que la création d'Israël serait consubstantielle d'une prétendue domination *d'un groupe racial* sur un autre, sans évoquer aucunement le conflit auquel deux peuples se livrent.

Nous n'ignorons rien de la réalité, de la dureté et de la complexité de ce conflit.

Mais avec ces dialectiques simplistes ces députés ne laissent à vrai dire aucune porte à la paix : pour eux, un peuple devra s'effacer pour la survie de l'autre.

Et c'est pour cela, contre cette dialectique de l'effacement d'un peuple pour la survie d'un autre, que le CRIF Grenoble - Dauphiné, son Président en tête, se mobilise auprès de vous.

Chacune et chacun d'entre nous, vous mesdames et messieurs les élus, avons l'impérieuse nécessité de lutter contre cette ignorance qui conduit à la stigmatisation. En nous taisant sur ces projets immondes de résolution, nous nous faisons les complices silencieux des autres frères koulibaly ou kouachi à venir.

Monsieur le Maire, Cher Eric, en prenant mes fonctions il y a presque un an, je vous ai dit que je serai un Président intransigeant sur la défense de nos valeurs et d'Israël, mais que j'étais aussi un homme d'ouverture, de dialogue et de construction.

Les sujets de discorde nous les connaissons, nous les avons évoqués ensemble, je les entends à mots couverts depuis des années: le jumelage entre Grenoble et Rehovot qui avait été tant soutenu par Louis Blum et l'arrêt des voyages à Auschwitz sont les verrues sur la peau de l'amitié entre la communauté juive et cette belle ville de Grenoble.

Ces verrues sont une souffrance supplémentaire qui s'ajoute à nos craintes sécuritaires. Cette souffrance collective de notre communauté contribue inconsciemment à l'éloignement de nos jeunes et, malgré la mobilisation de nos responsables associatifs, à la désertion de notre vie communautaire.

Nous avons vous et moi Monsieur le Maire la responsabilité d'apaiser ces souffrances et de redonner vie à la présence juive à Grenoble.

Depuis un an, je sais, et votre présence le prouve encore ce soir, nous pouvons compter sur vous pour soutenir nos commémorations. Le CRIF prépare actuellement les 80 ans du Centre de Documentation Juive Contemporaine. Ici à Grenoble, sous la responsabilité d'Isaac Shneersohn, dans la clandestinité de son appartement, une quarantaine d'associations juives se regroupent avec la volonté de créer le centre de documentation qui amassera les preuves des actes antisémites. Le 28 avril 1943, ces résistants juifs prépareront déjà les procès de l'après-guerre. La mainmise sur les archives du CGQJ et du service anti juif de la gestapo fournira les preuves utilisées au procès de Nuremberg et au procès Barbie. C'est ici à Grenoble qu'est née la matrice du Mémorial de la Shoah et l'esprit fédéraliste qui conduira à la création du CRIF.

Nous commémorerons comme il se doit cet anniversaire.

Du 29 mars au 30 avril, main dans la main avec le conseil départemental, une exposition concertée entre le Mémorial de la Shoah et le Musée de la Résistance et de la déportation, évoquera la création du CDJC et son impact sur le travail de Mémoire. Le 27 avril, un film documentaire grand public sera projeté au Cinéma Pathé Chavant : « *Le mémorial de la Shoah, un lieu, des destins* », suivi d'un moment de rencontre avec la réalisatrice et d'échanges avec le public.

Monsieur le Maire, la ville ne sera pas en reste et contribuera, elle aussi à cet événement qui mobilisera fortement notre communauté. Nous travaillons vous et moi à cette manifestation et à la place qui doit être celle de la ville compagnon de la libération.

Mais, Monsieur le Maire, Cher Eric, nous ne contribuerons pas ensemble à la restauration d'une vie juive à Grenoble par le seul effet de nos commémorations fussent-elles les plus réussies.

Je ne serai pas le Président des discours, et vous ne serez pas le Maire de l'inaction politique en faveur de la communauté juive.

Je souhaite redonner corps à la présence juive à Grenoble, soutenu en cela par nos institutions, le FSJU, nos deux synagogues consistoriales Rachi et Baryohai qui ont vocation à être fortes ensembles, et notre tissu associatif. Vous souhaitez que rayonne un arc humaniste dans une ville du vivre ensemble. Nos chemins sont donc, de ce fait, communs.

Alors, Monsieur le Maire, Cher Eric, je vous propose à cet instant que nous changions de logiciel de dialogue et, avec le Président d'Alpes Métropole présent ce soir et que je convie à la tâche, nous travaillons ensemble à restaurer la présence juive dans la Cité : accueil de nos étudiants, échanges universitaires, scientifiques et culturels, valorisation du patrimoine juif. Nous avons tant à faire pour qu'il puisse se dire « *heureux comme un juif en Isère* ».

Votre attachement personnel Monsieur le Maire, vos convictions profondes à la diversité doivent être une chance pour notre communauté, sans renoncement de part et d'autre, à nos valeurs propres.

Le CRIF Grenoble – Dauphiné ne soutient qu'un seul parti, celui de la cohésion et de l'unité républicaine et laïque dans laquelle la communauté juive s'est toujours épanouie.

C'est dans cet esprit d'unité républicaine que le CRIF organise depuis de nombreuses années un dîner qui rassemble les plus hautes autorités civiles, religieuses et politiques.

Ce dîner nous l'attendons depuis 3 ans.

J'ai le plaisir ce soir de vous annoncer qu'il aura lieu.

Le 29 mars prochain, l'inauguration de l'exposition sur le CDJC, en présence des plus hauts responsables communautaires nationaux, sera suivie le soir même du 18^{ème} dîner annuel du CRIF Grenoble - Dauphiné.

Cette année, l'action politique et l'action culturelle seront mises à l'honneur.

S'il est encore un peu tôt pour évoquer le nom de l'invité d'honneur issu du monde de la culture, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre invité d'honneur politique sera Monsieur Jean Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental de l'Isère.

Le CRIF Grenoble – Dauphiné évolue, se renouvelle. Il se place volontairement dans une volonté farouche de nous défaire d'un sentiment de déclin dans notre Cité.

Je veux que la soirée que nous vous préparons soit prestigieuse : autre temps, autre lieu, autres invités, autres surprises mais toujours cette même volonté de nous réunir tous ensemble acteurs de la Cité dans un moment unique de dialogue et d'amitié républicaine.

A vos agendas du 29 mars 2023, 18H30. 18^{ème} diner annuel du CRIF.

Un 18^{ème} diner du CRIF Grenoble- Dauphiné placé sous le signe du renouveau de la vie juive en Dauphiné.